****

**Fiche emploi / poste**

**Directeur/trice Séjours pour**

**Adolescents Vac’Ado**

**Nom de l’agent**

…

|  |
| --- |
| Sur la base du projet éducatif proposé par l’organisateur, le(la) directeur(trice) de séjour pour adolescents est chargé de l’élaboration du projet pédagogique de l’accueil collectif de mineurs dont la responsabilité lui est confié. Il/elle pilote également l’organisation générale de la structure, organise et coordonne la mise en place des activités qui découlent du projet pédagogique et encadre l'équipe d'animation. |

|  |
| --- |
| * Participer à la définition des orientations stratégiques de l’accueil de loisirs
* Assurer la gestion des ressources humaines : recruter, animer et encadrer l’équipe pédagogique
* Concevoir le projet pédagogique de la structure d’accueil, impliquer l’équipe pédagogique dans cette démarche de conception
* Accompagner l’équipe pédagogique dans la conception des projets d’animation et leur mise en œuvre
* Participer à l’animation des projets d’activité
* Développer des partenariats, assurer l’interface avec les partenaires externes
* Animer la relation avec les familles
* Assurer l’organisation administrative du séjour : organisation spatiale, affichages obligatoires, budget, …
* Travailler en collaboration avec l’équipe de coordination pour la définition des moyens matériels et logistiques nécessaires : achats de matériels, transports, restauration, …
* Contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur
* Évaluer et produire les bilans d’activités
 |

|  |
| --- |
| * Responsable de l’application du protocole sanitaire.
 |

Savoir

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|

|  |  |
| --- | --- |
| * Disposer d’une bonne connaissance des principes d’intervention en milieu éducatif et des caractéristiques du public mineur (capacités, besoins, caractéristiques / âge, …)
* Savoir élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique de l’ALSH, en référence au projet éducatif et sous l’autorité du responsable et des coordonnateurs du service,
* Savoir repérer les enfants en difficulté et avertir les services compétents
* Connaître et faire appliquer la réglementation relative aux accueils des mineurs, de la mise en œuvre des activités et de la protection de l’enfance
 |  |

 |

Savoir-faire

|  |
| --- |
| * Savoir encadrer, gérer et manager une équipe (participer au recrutement, faciliter l’intégration des agents et les évaluer), construire et maintenir une dynamique de groupe
* Élaborer le règlement de fonctionnement et le faire appliquer
* Savoir transmettre des informations liées à l’encadrement,
* Savoir anticiper des situations à risques
* Contribuer à la formation continue des membres de l’équipe pédagogique
* Mettre en œuvre différents types de pédagogie
* Savoir réaliser des supports de communication, organiser la communication sous la supervision du responsable de service et des coordonnateurs
* Définir les besoins en matériel, organiser la gestion des locaux
 |

Savoir-être

|  |
| --- |
| * Qualités organisationnelles et relationnelles
* Sens de l’accueil et de l’écoute,
* Autonomie,
* Rigueur
* Travail en équipe
* Discrétion professionnelle, respect du devoir de réserve
* Disponibilité, obéissance à la hiérarchie
 |

Supérieur hiérarchique direct

N+1 Responsable du Service Jeunesse

N+2 Directrice de l’Intergénérationnel

Degré d’autonomie

 Poste d’encadrement

 Poste d’encadrement

 Poste d’encadrement

 Poste d’encadrement

 Poste d’encadrement

 Semi Autonome Oui

Lieu de travail

Temps de travail

Temps de travail

Temps de travail

Temps de travail

Temps de travail

Commune de Saint Paul Temps Complet

|  |
| --- |
| * GSM
* Matériel pédagogique,
* Accès à matériel informatique
 |

|  |
| --- |
| * Maintenir la qualité du service public du service Jeunesse
* Réunir les conditions optimales pour le bon fonctionnement de l’Accueil Collectif de Mineurs pour adolescents
 |

Validité : Du 01/12/2022 au 31/01/2023